

Commune de Paulinet (81 250) - Séance du conseil municipal du 15 juillet 2009

Séance du 15 juillet 2009, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Damien CHAMAYOU

Date de la convocation: 04/07/2009

Présents: M., AVIZOU S, BLANC J, BOU A, BOULARAN D, CHAMAYOU D, DAURELLE P, FRAYSSINHES J, JAMME Cl, LACLAU M, RAMADE Y, RICARD D, VALETTE S.

Excusés: Mrs AUBEROUX B, FABRE A, QUINTARD G.

Madame Jacqueline BLANC a été élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été adopté, le Conseil Municipal a abordé son ordre du jour.

1 – Etat d'avancement des chantiers eau et assainissement (Programme : Connac)

11 – Automatisation réservoir eau

Les travaux de télésurveillance sont en cours et effectués par l'entreprise AMDEC.

12 – Captage et station de pompage

Les travaux restant sur l'ouvrage du captage consistent à nettoyer le fond de l'ouvrage. L'ouvrage de la station de pompage de Fontcave est terminé. L'étanchéité de la réserve d'eau est réalisée, les équipements hydrauliques son en cours d'installation par EGE Planchon.

13 – Bâche de traitement de Connac

L'entreprise EGE Planchon réalisera la partie électrique/automatisation. Le compteur électrique est posé, dès l'obtention du CONSUEL la demande de branchement d'énergie sera effectuée par le MO.

14 – Assainissement et unité de traitement

Le réseau assainissement est terminé, les essais préalables à la réception ont été effectués et sont conformes. Aucun défaut d'étanchéité n'a été observé. Concernant la réfection de la chaussée dans le hameau, il est demandé à l'entreprise S2TP d'effectuer une mono couche sur la largeur de la tranchée.

La consultation pour les travaux de l'unité de traitement des eaux usées est en préparation. Monsieur le Maire indique qu'il sera nécessaire d'acheter quelques dizaines de mètres carrés de terrain à Monsieur Claude JAMME. Le bornage interviendra après bornage après l'installation.

15 – Fin des travaux

Une visite du bassin de Connac et du captage de Foncave pour les habitants, est prévue dès que l'installation fonctionne.

2 – Décision programme voirie 2009

21 – Report de travaux

- Latet : le chemin qui donne accès à La Griffoulière est retardé ou reporté à l'an prochain pour cause de sortie de bois.

-Chemin Assou : reporté d'un an.

22 – Travaux Communaux

Les travaux seront réalisés par la même entreprise qui a travaillé pour la CCDMA.

3 – Etude propositions aménagements Fontrouge

Demande de subvention au titre de la participation au financement des équipements immobiliers concourant au développement local

Programme : Réfections toitures des bâtiments de Fons Rouge

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition du domaine de Fons Rouge, (bâtiments et terrains) par délibération en date du 27 octobre 2006, spécifiant que la commune s'est engagée à utiliser ces parcelles et bâtiments pour une nouvelle activité.

Aujourd'hui une personne est intéressée par un projet d'installation agricole, mais compte tenu de la vétusté des bâtiments, il est urgent de reprendre l'ensemble des toitures (maison, appentis, grange).

Une première consultation comprenant trois lots a été effectuée : réfection des toitures de la maison, de l'appentis attenant et de la grange, pour un montant total de 45 430.00 € H.T..

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'engager le plus rapidement possible les travaux de réfection de l'ensemble des toitures du domaine de Fons Rouge,
- De retenir la proposition de devis d'un montant total de 45 430.00 € H.T., pour établir le dossier de demande de subvention.
- De solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Tarn une aide financière de 35%, au titre de la participation au financement des équipements immobiliers concourant au développement local, pour la réalisation de ce programme,
- D'assurer le complément de financement par fonds propres,
- De donner mission à monsieur le maire pour finaliser ce programme et mettre en œuvre cette opération

D'ouvrir au budget primitif 2009, section d'investissement, les crédits nécessaires

4 – Projet Mise à disposition d'une source à Fontcave, renforcement du réseau d'Adduction d'Eau Potable et création d'un assainissement collectif à Connac .

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'établir une convention de mise à disposition de terrains et d'une source à Fontcave, avec Monsieur Gilbert RESSEGUIER.

Il précise les conditions de mise à disposition de cette source qui sont énoncées dans ce projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition de convention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

5 – Projet Extension Eclairage Public « Pommardelle » liée à la dissimulation BT sur P.37 Pommardelle, convention de mandat de Maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn propose

ses compétences pour les travaux désignés : Extension Eclairage Public « Pommardelle » liée à la dissimulation BT sur P.37 Pommardelle.

La participation demandée à la Commune pour ces travaux sera du montant TTC de l'opération diminué de l'aide financière du SDET, (qui est de 70% du montant H.T. de l'opération jusqu'à concurrence de 25 000,00 € H.T).

Monsieur le Maire indique que le montant de l'opération est estimé à 5 500,00 € TTC, suivi des travaux compris, arrondie à un montant supérieur afin de pallier tout imprévu. Il y aura remise d'ouvrage et intégration dans le patrimoine communal, donnant droit au FCTVA.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner au Syndicat Départemental un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

6 – Proposition de modification de tracé de chemin à Palys, et proposition de création d'une route forestière

61 – Modification tracé chemin à Palys

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande effectuée par la famille FARENC de Palys, concernant un déplacement de chemin rural. Elle propose de déplacer à ses frais le chemin rural existant afin d'éviter la traverse de la ferme de Palys.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et souhaite que ce nouveau tracé soit suffisamment large pour passer avec le matériel, que les charges soient prises en compte par les demandeurs. Le plan du nouveau tracé devra être adopté par le Maire ou le Conseiller délégué à la voirie.

62 - Demande d'aide publique pour une opération d'investissement forestier : « création amélioration d'une route forestière desservant les groupements forestiers de BOUSSAC et LA CAPE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de ce projet portant sur une longueur de 2 km.

Il expose l'intérêt de ce projet qui comporte l'exécution d'un programme de travaux et l'ingénierie nécessaire à sa préparation ainsi que son suivi. Son coût total s'élève à la somme de 82 500 Euros H.T.

Son financement prévisionnel étant assuré par une demande de subvention auprès du FEDER de 70% et un complément assuré par la commune qui pourra solliciter une participation aux groupements forestiers concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement ;
- Sollicite, sur la base du devis estimatif, l'octroi d'une aide publique d'un montant de :
Montant des travaux H.T. 82 500 € X 70% = 57 750 €
- Désigne comme maître d'œuvre la Coopérative FORESTARN – BP 89 – 81003 ALBI Cedex, représentée par Alain RAMEAU, homme de l'art agréé ;
- Décide d'adhérer à la Coopérative FORESTARN ;
- S'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention par les ressources propres de la Commune ;
- S'engage à classer en voirie rurale le tracé définitif de cette route forestière et à inscrire

chaque année au budget de la commune les sommes nécessaires à l'entretien de l'ouvrage réalisé ;

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

7 – Proposition de conventions avec CCDMA

71 - Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes des Monts d'Alban : Structures petite enfance et enfance jeunesse.

Le Maire indique que la Communauté de communes des monts d'Alban a délibéré le 29 avril 2008 et le 31 mars 2009 pour engager un projet de création d'une micro crèche dans les monts d'Alban, pour accepter le portage de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement nécessaires à la réalisation de l'opération et pour approuver le plan de financement du projet.

Le Maire précise ensuite que les statuts de la communauté de communes doivent être ajustés afin que celle-ci puisse assurer pleinement la réalisation de la totalité cette opération, y compris la gestion future de cet équipement.

La Communauté de communes s'est en effet déjà largement engagée dans la politique enfance jeunesse locale à travers la contractualisation avec la CAF et la MSA (contrat enfance jeunesse) et la création et la gestion d'un Relais Assistantes Maternelles.

L'élargissement de cette compétence vers la construction, l'aménagement, la rénovation, l'entretien et la gestion des crèches et micro crèches vise à reconnaître un intérêt communautaire au projet cité ci-dessus.

Par conséquent, le Conseil de la CCMA sollicite par délibération du 25 mai 2009 le transfert de cette compétence et l'adoption à cette occasion d'une version consolidée des statuts intégrant aussi la modification précédente relative à la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme. Cette version consolidée des statuts procède également à la suppression du paragraphe suivant au titre de la compétence voirie : « En dehors des zones d'activités, ne sont comprises dans les villes et les villages que la bande de roulement (3 à 6 mètres), à l'exclusion des trottoirs, caniveaux, réseaux souterrains, parkings et autres dépendances », paragraphe qui avait été rejeté au titre du contrôle de légalité par le Préfet du Tarn, lors de la modification des statuts d'octobre 2006.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 1992, portant création de la Communauté de Communes des Monts d'Alban,
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2006 portant modification des compétences et définitions de l'intérêt communautaire de la Communauté de communes des monts d'Alban,
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2009 portant modification des statuts de la CCMA,
- Vu la délibération de la CCMA du 25 mai 2009,

APPROUVE la modification des statuts proposée par la Communauté de communes des monts d'Alban visant le transfert de la compétence « construction, aménagement, rénovation, entretien et gestion de structures petite enfance et enfance jeunesse : crèches, micro crèches,

Relais Assistantes Maternelles » dans le cadre de la compétence facultative « petite enfance et enfance jeunesse »,

APPROUVE le projet de statuts consolidés joint à la présente délibération.

72 - Projet de Contrat Enfance Jeunesse – Mode de financement des actions, - Année 2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de convention « Projet Contrat Enfance Jeunesse - Mode de financement des actions – Année 2009 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la signature de cette convention, et accepte les participations communales qui seront fixées par avenant à la présente convention dès que toutes les activités seront terminées.
- Précise que cette participation sera effectuée selon les conditions définies par la convention.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant en l'occurrence Sandrine AVIZOU, adjointe au Maire pour mettre en œuvre la présente décision et signer la dite convention.

8 – Questions diverses

81 – Révision des listes électorales

La révision des listes électorales s'effectue tous les ans, une commission administrative communale dresse et révisé la dite liste, cette commission se compose de trois membres :

- Le Maire ou son représentant,
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet,
- Un délégué choisi par le président du tribunal de grande instance.

Le mandat des anciens délégués arrive à expiration, la commune doit proposer six personnes dont deux seront retenues pour effectuer ce mandat.

Le Conseil Municipal propose :

Comme délégué de l'administration : Mme Danièle VALETTE, Mr Hubert BOULARAN, Mr Christian FRAYSSINHES.

Comme délégué du tribunal de grande instance : Mr Joël LACLAU, Mme Nathalie GAU, Mme Nicole MICHEL.

82 - Recrutement temporaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité, de procéder le 10 juillet, de manière urgente et imprévue, au nettoyage d'un appartement (ancienne laiterie) situé à Paulinet, pour accueillir un chantier international de jeunes pour une durée de quinze jours, ne pouvant être hébergés à Massals.

En conséquence après sollicitation pour avis de l'ADMR, Monsieur le Maire a fait appel à Melle Claire MICHEL, qui a déjà effectué un travail similaire pour l'ADMR les années précédentes.

Afin de dédommager cette personne, le Maire propose un contrat de travail de 8 heures. Une couverture assurance sociale et accident ont été sollicités pour 8 heures de travail.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal:

- Approuve la proposition de contrat de travail pour 8 heures à Melle Claire MICHEL
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'engager et signer un contrat de travail à durée déterminée et mettre en œuvre cette activité.